



## Election des Représentants du Personnel à la Commission Administrative Paritaire des **TEPETA**

Techniciens des Établissements Publics de  
l'Enseignement Technique Agricole

Le SNETAP, première organisation syndicale du MAAPRAT, ne s'adresse pas à vous uniquement quand il faut voter pour les élections professionnelles. Le SNETAP ne se contente pas de publier des promesses sur un tract, il agit depuis les débuts de la création de notre corps.

D'une part les représentants élus ont œuvré, dans la transparence, pour que les mutations et les promotions se fassent sur la base de critères équitables. D'autre part, votre information, l'écoute et le dialogue sont, pour le SNETAP, une préoccupation constante.

C'est dans cet état d'esprit que nous nous présentons à nouveau devant vous !

Il s'agit pour nous de défendre et de revendiquer, avec l'appui d'une organisation syndicale puissante et écoutée au MAAPRAT, tous les dossiers propres au corps des TEPETA.

Avoir un contact le plus approfondi possible, en tenant compte de vos observations, de vos réflexions dans le cadre d'un projet fédérateur, c'est la volonté de toute notre équipe.

Notre candidature se veut **plurielle** : une liste équilibrée, constituée d'hommes et de femmes des trois spécialités, venant de tout le territoire national, mélange de personnels ayant déjà l'expérience des CAP et de nouveaux collègues voulant s'investir.

**Pour être écouté, représenté et défendu ! Votez SNETAP-FSU**  
**Les candidats SNETAP-FSU**



**Votez et faites massivement voter SNETAP-FSU**  
**Scrutin du 15 novembre 2011**  
**Votez par correspondance dès le 19 octobre !**

### **Attributions et rôles de la CAP**

Les attributions de la CAP résultent des textes législatifs du statut général des fonctionnaires et des textes réglementaires d'application. Circulaire du 23 avril 1999.

#### **Consultation automatique de la CAP**

- ▶ Titularisation ou refus de titularisation
- ▶ Établissement de listes d'aptitude
- ▶ Avancement de grades
- ▶ Mutation
- ▶ Réintégration
- ▶ Connaissance des notes et appréciations
- ▶ Attribution de réductions d'ancienneté
- ▶ Décisions portant refus de formation
- ▶ Décisions disciplinaires

#### **Consultation de la CAP à la demande de l'intéressé-e**

- ▶ Refus de l'administration à l'inscription sur un tableau d'avancement
- ▶ Refus de temps partiel
- ▶ Refus d'autorisation d'absence (concours, formation...)
- ▶ Décisions de mise en disponibilité
- ▶ Révision de note et/ou d'appréciation administrative

## Pourquoi voter SNETAP-FSU ?

- ▶ **Parce que le SNETAP** représente un syndicalisme de lutte et de transformation sociale ;
- ▶ **Parce que le SNETAP** agit en toute indépendance et sans compromis vis-à-vis de la hiérarchie ;
- ▶ **Parce que le SNETAP** obtient des résultats sur des revendications justes, en refusant le clientélisme ;
- ▶ **Parce que le SNETAP** représente et informe l'ensemble des personnels, sans distinction ;
- ▶ **Parce que**, dans ce contexte de fortes restructurations et d'attaques contre le service public, les personnels ont besoin de représentants-e-s et d'élus-e-s déterminé-e-s et combatif-ve-s, bénéficiant de l'appui d'une organisation syndical forte.

## En votant pour la liste présentée par le SNETAP-FSU vous exigez :

- ▶ La vigilance sur la réforme de la catégorie B technique : si le calendrier est respecté, 2012 sera l'année de la fusion des corps des TEPETA, des TFR et des Techniciens de Laboratoire. Nous devons être vigilants pour que les spécialités actuelles des TEPETA soient conservées et qu'elles se retrouvent dans les futures branches d'activité professionnelle.
- ▶ Nous rappelons l'attachement des TEPETA aux missions éducatives et pédagogiques dans les établissements d'enseignement qui leur confèrent un statut lié à la présence d'élèves et ce de quelque statut qu'ils soient. C'est pour cela que nous demandons l'alignement du service de la spécialité IBA sur les deux autres.
- ▶ L'accès à la catégorie A, pour toutes les spécialités TEPETA, par examen professionnel et liste d'aptitude.
- ▶ L'intégration de droit, dans la future prime PFR de la fonction de pupitreur pour les collègues de la spécialité IBA.
- ▶ Pour la filière ouvrière, même si la plupart des TEPETA ont rejoint la Fonction Publique Territoriale, le SNETAP sera vigilant à ce que la carrière des collègues qui restent en détachement ne soit pas pénalisée.
- ▶ La poursuite de la revalorisation salariale (et indemnitaire en complément).
- ▶ Le refus du non remplacement des départs en retraite et l'ouverture de concours dans toutes les spécialités, chaque année.
- ▶ La transparence et l'équité dans les décisions de CAP.
- ▶ La disponibilité des élus, pour la défense individuelle de TOUS les collègues TEPETA.

## Votez pour la liste SNETAP-FSU

### Techniciens de classe principale

- ▶ **CHARPENTIER Régis** (LEGTA Limoges) - Vie scolaire
- ▶ **VIVET Gilles** (LEGTA Chambéry) - Vie scolaire
- ▶ **PHILIPPOT Bénédicte** (LEGTA Toulouse) - Documentation
- ▶ **CURNILLON Jean-Philippe** (LEGTA Lons Le Saunier) - IBA

### Techniciens de classe normale

- ▶ **LOPES Victor** (LEGTA Grenoble) - Vie scolaire
- ▶ **MASSINI-PETITGAND Céline** (LEGTA Nimes) - Vie scolaire
- ▶ **DEGIOVANNI Jacques** (LEGTA Grenoble) - IBA
- ▶ **MARZI Martine** (LEGTA Luçon Pétré) - Vie scolaire

**Votez et faites massivement voter pour la liste SNETAP-FSU**  
**Scrutin du 15 novembre 2011**  
**Votez par correspondance dès le 19 octobre 2011 !**